

# Saleux infos

**Bulletin N° 07 – AOUT 2016**

## SOMMAIRE

OFFRE D'EMPLOIS

F.C. SALEUX

REDERIE DU FC SALEUX

LE P.L.U.

BLOCTEL.GOUV.FR

DECENCE ET RESPECT AU  
CIMETIERE

ASSOCIATION CLUB GYM DE  
SALEUX

UN SALEUSIEN A RIO !

UN SALEUSIEN CHAMPION  
DU MONDE

MUSIQUE MUNICIPALE

ASSOCIATION  
PRELUDIETTO

SECURITE

LES VADROUILLEUS

CLUB DE L'AVENIR

INFORMATIONS RENTREE  
DES CLASSES

## Offre d'emplois

La société REALIT, fabricant de literie, située à TRICOT 60420 (à 45 kms de Saleux) recherche du personnel notamment des opérateurs sur machine à matelasser et des couturières.

Les besoins précis sur les postes sont :

- Mécanicienne en confection sur machine canon et/ou plate,
- Opérateurs sur ligne de montage et assemblage (canapés BZ, Clic Clac, Convertible et lit coffre),
- Opérateur sur machine à matelasser.

## Un nouveau président au Football Club de Saleux et des changements au sein du bureau ([fcsaleux@gmail.com](mailto:fcsaleux@gmail.com))

Le F.C. Saleux a tenu son assemblée générale le lundi 4 juillet 2016. De cette réunion, il ressort que le club saleusien a un nouveau président et des changements sont intervenus au sein du bureau.

Président : monsieur LEROUX Jean-Paul — Vice-président : Monsieur DESANLIS Lionel  
Trésorier : Monsieur MAJKA Jean-Marc — Trésorier adjoint : Monsieur DUMONNET Kevin  
Secrétaire : Monsieur CARBONNIER Julien — Monsieur DUMONTIER Pascal.

Dirigeants : Messieurs RAMAGE Thierry, LECOINTE Jean-Marie, LEROUX Julien et WILLOT Jean-Claude. FAUVEAUX Grégory, LEVESQUE Franck et VANHELLE Cédric.

N'oublions pas que les deux équipes ont accédé à l'échelon supérieur.

L'équipe A évoluera en EXCELLENCE et l'équipe B en division 3.

Nous souhaitons une bonne saison au FC Saleux et bonne chance au nouveau président.

Pendant toute une saison, les équipes saleusiennes ont émigré sur le terrain de Pont de Metz afin que d'importants travaux puissent être réalisés au stade Eliezer DUCROCQ. Ceux-ci sont achevés et les équipes pourront désormais évoluer à Saleux. Vous êtes invités à venir nombreux pour supporter le F.C. Saleux.

## La réderie du Football Club de Saleux

La réderie du Football Club de Saleux aura lieu le dimanche 4 septembre 2016 (*sauf avis contraire de la Préfecture à qui nous avons adressé la demande d'autorisation*). Elle se tiendra rue Jean Catelas, du Rail Cauvin jusqu'à hauteur de l'église.

Pour les réservations, veuillez contact les numéros suivants : M. Bruno JEANNOT : 06.64.94.03.24 --- M. Lionel DESANLIS : 06.05.45.22.88 (après 19 h.) --- M. Jean-Marie LECOINTE : 06.84.26.21.01 (après 19 h.) ----- Prix 8 euros les 3 mètres.

Réservations pendant les permanences dans le préfabriqué en face de la mairie de Saleux durant les plages suivantes : les 10 et 24 août 2016 de 18 h à 20 h 30 et le 3 septembre de 10 h à 12 h.

## Le Plan Local d'Urbanisme peut être consulté sur le site internet communal.

Désormais vous avez la possibilité de prendre connaissance du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sans vous rendre en mairie. En effet, il a été installé sur le site internet de la commune [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr) à la rubrique « MAIRIE », sous-rubrique « Plan Local d'Urbanisme ».

Il comprend trois parties dans l'ordre suivant : Les documents, les plans et enfin les documents annexes.

## Qu'est-ce que Bloctel ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
  - Les appels émanant d'un service public
  - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
  - Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

Pour de plus amples renseignements rendez-vous sur le site : [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr)

Mairie de SALEUX  
Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole  
Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)  
Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62  
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances  
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

## Les personnes admises dans le cimetière doivent se comporter avec décence et respect.

Ce n'est malheureusement pas toujours le cas, c'est pourquoi le Maire a pris un arrêté avec la ferme intention de faire dresser un procès-verbal par la Police Municipale à l'encontre de toute personne en infraction ou de porter plainte auprès des services de la Police Nationale.

-----

**CONSIDERANT** que les personnes admises dans le cimetière ainsi que les opérateurs funéraires doivent se comporter avec décence et respect.

### **Le Maire ARRETE**

**Article 1er :** L'entrée du cimetière est interdite aux personnes ivres, aux mendiants, marchands ambulants, aux enfants non accompagnés, aux individus qui ne seraient pas décentement vêtus, aux personnes accompagnées par des chiens ou autres animaux domestiques même tenus en laisse, à l'exception des chiens accompagnant les personnes malvoyantes.

**Article 2 :** L'usage d'une radio, les chants, cris, disputes, téléphones mobiles, conversations bruyantes, les ballons, patins et planches à roulettes sont interdits dans l'enceinte du cimetière.

Les personnes admises dans les cimetières ainsi que les opérateurs funéraires doivent se comporter avec décence et respect.

**Article 3 :** Il est interdit :

- d'apposer des affiches ou tout autre signe d'annonces sur les murs extérieurs et intérieurs des cimetières ainsi qu'à l'intérieur de l'enceinte du cimetière, sauf le Souvenir français à la Toussaint ;
- d'inhumer ou de disperser des cadavres ou des cendres d'animaux domestiques ;
- d'escalader les murs de clôture, les grilles, les entourages de sépulture, de monter sur les monuments et pierres tombales, d'endommager de quelque façon que ce soit les sépultures, de couper ou d'arracher des fleurs, des plantes sur les tombes d'autrui, de toucher, enlever ou déplacer les objets déposés sur les sépultures ;
- **de jouer, manger, boire ou fumer dans l'enceinte ou aux abords du cimetière ;**
- de déposer les ordures et déchets dans les parties du cimetière autres que celles réservées à cet usage.

(Arrêté municipal n° 2016/147 du 10 août 2016. Affiché en mairie depuis le 10 août 2016.)

## L'association Club Gym Saleux

Pratiquez votre sport à proximité de chez vous dans la salle Denis Tréboutte à côté de la mairie de Saleux. L'association Club Gym Saleux reprendra ses activités le lundi 5 septembre 2016 à 18 h. Il n'est pas trop tard pour prendre de nouvelles résolutions avec les 4 cours proposés par semaine (Zumba, Renforcement musculaire, Cardio, Gym d'entretien et Hatha yoga).

Nos animateurs vous aideront à entretenir votre corps et à garder la forme tout le long de l'année.

Vous pouvez nous contacter : [www.clubgymaleux.free.fr](http://www.clubgymaleux.free.fr) --- [clubgymaleux@laposte.net](mailto:clubgymaleux@laposte.net) --- Téléph. 06.10.26.34.16

### **A BIENTÔT POUR UN COURS D'ESSAI**

## Un saleusien à Rio !

Les jeux paralympiques se tiendront du 7 au 18 septembre 2016 à Rio. Un saleusien, Benoît Froment, y participera en qualité d'entraîneur de quelques athlètes de haut niveau en tennis de table, à savoir l'équipe féminine et deux sportifs en fauteuil. C'est un beau parcours pour Benoît qui a beaucoup travaillé et a convenablement évolué au point de se voir confier cette importante responsabilité. Il convient de signaler qu'il a fait ses débuts au Club Léo Lagrange de Saleux.

A Rio, ce sera ses premiers jeux paralympiques et nous lui souhaitons un beau séjour au Brésil et surtout une réussite totale à ses athlètes.

Nous espérons et souhaitons qu'il saura conduire ses protégés à la victoire et que le gain de médailles sera important.

Si ce n'est pas le cas, tant pis !

*Après tout, le plus important n'est-il pas de participer ?*

## Un saleusien champion du monde de vol à voile !

Le Courrier Picard du mardi 16 août nous a appris que Louis Boudierlique a été sacré champion du monde de vol à voile le 13 août 2016 à Kaunas (Lituanie). Si ce pilote n'est plus domicilié à Saleux où il a passé son enfance et son adolescence, il y revient régulièrement puisque ses parents y demeurent toujours.

Ce n'est pas un inconnu de nous puisqu'un article lui avait déjà été consacré dans le bulletin municipal annuel SALEUX INFORMATIONS de 2010 alors qu'il venait d'être sacré champion d'Europe de vol à voile 2009 à Nitra en Slovaquie. Il a récidivé en 2013 puisqu'il a été à nouveau sacré champion d'Europe mais son ambition a toujours été d'être champion du monde. Il s'est beaucoup entraîné pour cela et il a atteint son objectif. Bravo !

Nous lui adressons toutes nos félicitations mais il convient de féliciter également ses parents, ses principaux supporters, qui l'ont encouragé et aidé pour assouvir sa passion.

De qui tient-il cette passion ? La réponse est facile à trouver.

L'Equipe de France qui a remporté 4 médailles d'or, 1 d'argent et 1 de bronze, soit 6 sur les 8 à gagner alors que 24 pays étaient représentés par 133 pilotes.

Le docteur Jean Louis Boudierlique a officié en qualité de médecin de l'équipe de France.

## Le président de l'association Préludietto nous informe que :

Les inscriptions et réinscriptions aux cours de solfège et instruments, ainsi que pour la Chorale, pour l'année à venir se dérouleront le samedi 10 septembre 2016 de 14 heures à 17 heures en la salle Jacques Leblond. « Qu'on se le dise ».

### **Mairie de SALEUX**

Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)

Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

**Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62**

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

## Le Président de la musique municipale de Saleux nous informe que :

1 / Reprise des répétitions de l'Harmonie municipale le samedi 3 septembre à 14 heures à la salle Jacques Leblond suivie de l'assemblée générale à 16 heures 30 au Centre Multiactivité Jean Catelas (ancienne école Jean Catelas).

2 / Soirée bavaroise animée par « Les Prosits » le 15 octobre Espace Eugène Viandier. Les places seront en vente les 10 et 17 septembre de 14 heures à 17 heures, salle Eugène Viandier (face à la mairie). et si nécessaire le 1<sup>er</sup> octobre. Prix 23 € et enfant de moins de 12 ans 12 €.

3 / Bourse aux jouets organisée par l'harmonie municipale de Saleux le 20 novembre de 14 h à 18 h., salle André Chauvin. Réservations au 03.22.89.43.52 au prix de 3€ la table et au 06.04.48.71.57.

## Aux présidents des associations locales

Les événements tragiques survenus depuis l'an passé mais aussi le 14 juillet ont amené depuis cet été le Préfet à prendre certaines dispositions pour accroître le niveau de vigilance et de contrôle à l'égard des événements festifs et culturels qui se déroulent et se dérouleront dans le département de la Somme.

Afin de lui permettre d'évaluer les risques inhérents aux manifestations projetées, une fiche de renseignements dont le modèle a été fourni aux maires du département devra être transmise à la Préfecture.

Si l'état d'urgence n'interdit à ce jour aucune manifestation, celles pour lesquelles l'organisation paraîtra insuffisante au regard de la fiche de sécurité transmise (risque de troubles à l'ordre public, sécurisation inadaptée...) pourront être annulées.

Il est donc demandé aux organisateurs de prendre contact avec le Maire afin d'établir la fiche de sécurité demandée qui devra être signée par le Maire mais aussi l'organisateur de la manifestation.

La transmission de la fiche à la Préfecture devra intervenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation.

## Pourquoi pas faire un peu de sport ?

Les vadrouilleux d'Saleux continuent leur rassemblement du dimanche matin : 1h/1h30 de footing pour les coureurs, 2h de randonnée pédestre pour les marcheurs. Le rendez-vous est fixé à 10h, devant la mairie. Ainsi l'association propose à ses adhérents d'entretenir leur bonne forme physique dans un cadre collectif propice aux échanges amicaux.

Pas question de performances, de records ; chez les vadrouilleux les seules préoccupations sont le bien-être et la convivialité.

Si cela vous intéresse, rejoignez-nous, essayez la formule et après quelques séances vous aurez sûrement l'envie de rester et d'adhérer (10€ pour l'année). Renseignements auprès de la Présidente Isabelle Rambour : 06 83 37 21 30

## Nouvelle saison au club de l'Avenir

Les inscriptions pour le judo auront lieu le samedi 3 septembre au dojo, de 14h à 16h. Les cours reprendront le lundi 5 septembre ; Il est possible de faire deux essais avant de s'inscrire et le club peut prêter des judogis Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président : 06 79 71 92 72

Monsieur Vianney VIMEUX-MONTAILLE --- Adresse email : [vianney.vimeux@free.fr](mailto:vianney.vimeux@free.fr)



## Informations diverses relatives à la rentrée des classes

### L'accès à l'école Joliot Curie à partir du 1<sup>er</sup> septembre et le stationnement des véhicules.

Comme nous vous l'avons indiqué dans le précédent bulletin municipal la nouvelle cantine scolaire de l'école Joliot Curie ne sera pas opérationnelle pour la rentrée des classes et les écoliers continueront à prendre leur repas dans l'ancienne cantine. Cependant, le parking sera ouvert et permettra aux parents de conduire leur(s) enfant(s). Il y a 25 places dont 3 pour des personnes à mobilité réduite et une place pour le minibus. Il est fort possible que ce nombre de places soit insuffisant pour le jour de la rentrée car de nombreux parents conduisent habituellement leur(s) enfants ce jour-là. C'est pourquoi, il est demandé à ceux qui ne pourront pas accéder au parking de l'école de se garer sur le parking du stade de football qui est à proximité.

L'accès à la cour de l'école pourra se faire par l'entrée principale de l'école (111 rue Roger Salengro), par le portillon situé rue Renée Cabuzel et par le parking de la cantine scolaire.

### Les inscriptions pour la restauration scolaire, l'accueil loisirs (halte-garderie) et les temps d'activités périscolaires (rythmes scolaires)

Le service de restauration scolaire reprendra le **JEUDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE**, jour de la rentrée scolaire.

La commande pour ce repas de la rentrée devra être faite par les parents lors de l'inscription. Il est impératif de respecter cette règle car il est impossible de nourrir plus d'enfants qu'il n'y aura de repas livrés.

Le ticket sera collecté le jour de la rentrée en même temps que celui pour le **vendredi 2 septembre**.

Les permanences pour les inscriptions auront lieu au Centre Multiactivité Jean Catelas (ancienne école Jean Catelas).

**En août (de 14 à 17 h) : Les mercredi 24, jeudi 25, vendredi 26 et lundi 29.**

### Vente des tickets repas :

**Des permanences pour la vente des tickets seront tenues le mercredi 31 août de 16 à 19 heures et le samedi 3 septembre de 10 h. à 12 h. au lieu habituel, à savoir à la cantine scolaire de l'école maternelle (derrière la mairie).**

Ensuite, les permanences reprendront normalement chaque lundi de 16h30 à 18h00 et chaque samedi de 9h30 à 10h30 à la cantine scolaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la mairie : téléphone 03.22.33.27.27.

#### Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

#### Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)  
Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

#### Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

## Temps d'activités périscolaires 2016/2017

Les activités périscolaires fonctionneront de la même manière que l'an dernier, dès le vendredi 2 septembre après-midi.

Seuls les enfants inscrits préalablement seront pris en charge. Cette inscription se fait en même temps que l'inscription pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs, aux dates, horaires et au lieu indiqués dans l'encart spécifique, sur ce bulletin d'informations.

### Rappel des tarifs

**54€ l'année de TAP pour un enfant**

**90€ l'année de TAP pour deux enfants et plus**

*Le paiement se fait à l'inscription, pour l'année entière. Il est obligatoire pour que l'enfant puisse suivre les activités du vendredi après-midi.*

### Rappel de l'organisation

#### **Ecole élémentaire :**

13h20/13h30 : rassemblement des différents groupes avec leurs animateurs dans la cour de l'école Joliot-Curie.

13h30/13h50 : déplacement encadré jusqu'au gymnase Denis Tréboutte pour y déposer cartables et vêtements (éventuellement). Parents, pensez à alléger les cartables en n'y mettant que le matériel nécessaire au travail en classe. Informez-vous également des conditions météorologiques du vendredi afin de vêtir vos enfants en conséquence.

14h/16h20 : activités périscolaires

16h20/16h30 : regroupement au gymnase avant la sortie : seul, avec les parents ou avec le personnel communal vers la garderie du vendredi, salle G. Sand, à l'espace Multimédia.

#### **Ecole maternelle :**

13h15/13h25 : rassemblement des enfants dans le préau couvert de la maternelle : ceux de la cantine ; ceux déposés par les parents.

13h30/16h20 : activités périscolaires

16h20/16h30 : rassemblement dans le préau de la maternelle. Les enfants sont repris par les parents. Ceux qui vont à la garderie du soir sont emmenés par le personnel communal dans le local habituel.

### Remarques d'ordre général

Les activités périscolaires du vendredi 2 septembre seront une prise de contact ; le planning trimestriel de travail sera communiqué aux familles par l'intermédiaire des carnets de liaison, dès qu'il aura pu être établi par les professionnels compétents.

Le mercredi, seule la matinée est consacrée au temps scolaire. Il n'y a donc pas de cantine ce jour-là. Néanmoins, pour permettre aux parents qui travaillent de venir sereinement rechercher leurs enfants, la municipalité met en place une heure de halte-garderie dans les locaux habituels, de 11h30 à 12h 30.

Les enfants inscrits au centre de loisirs de SAEL pour le mercredi après-midi prennent naturellement le repas de la mi-journée dans le cadre distinct de cette association.

Le projet éducatif du TAP 2016/2017 visera l'épanouissement personnel et le développement général de l'enfant, en cohérence avec le projet d'école et en intégrant dans les activités les composantes du territoire (par exemple, les associations locales).

Les coordonnateurs des deux secteurs, maternelle et primaire, peuvent être contactés directement par les parents pour tous les éclaircissements nécessaires.

La commune étant chargée par l'état de mettre en place les temps d'activités périscolaires, l'adjoint chargé des relations avec l'école et les associations supervise cette action et reste à l'écoute des personnes concernées par cette réforme des rythmes scolaires. Il peut être contacté en mairie : J-P Champion ; 03 22 33 27 27 --- Vous pouvez laisser un message au secrétariat qui transmettra.

## Les menus pour la restauration scolaire

Les menus des mois de septembre et octobre peuvent être consultés sur le site internet de la commune [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr). Sur la page accueil vous rendre à la rubrique RESTAURATION SCOLAIRE en bas à droite de la page.

**C'est la rentrée scolaire et vous allez utiliser votre véhicule automobile pour conduire votre enfant à l'école.**

**Attention, il y aura très vraisemblablement beaucoup de parents comme à chaque rentrée des classes et donc de nombreuses voitures. Par conséquent, soyez prudents et ne stationnez pas n'importe comment et n'importe où !**

**Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique - Le 24 août 2016**